

Objet de la délibération

N° 18-193

**Décision Budgétaire  
Modificative n° 1 de  
l'exercice 2018 du Budget  
principal de la Ville et du  
Budget annexe du CFA**

**VILLE DE BELFORT****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal****SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le treizième jour du mois de décembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot - Annexe de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

**Etaient présents :**

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Jean-Pierre MARCHAND Adjoints ; Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DERROY, M. Patrick FORESTIER, Mme Dominique CHIPEAUX, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Leouahdi Selim GUEMAZI, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT, M. Emmanuel FILLAUDEAU.

**Absents excusés :**

M. Mustapha LOUNES - mandataire : M. Sébastien VIVOT  
M. Ian BOUCARD - mandataire : M. Damien MESLOT  
M. Alain PICARD - mandataire : M. Yves VOLA

*(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**Absentes :**

Mme Marion VALLET  
Mme Léa MANGUIN  
Mme Brigitte BRUN  
Mme Patricia BOISUMEAU

**Secrétaire de séance :**

M. Brice MICHEL

~~~~~

La séance est ouverte à 19 h et levée à 23 h 20.

**Ordre de passage des rapports :** 1 à 45.

Mme Marie STABILE, Mme Claude JOLY et Mme Dominique CHIPEAUX entrent en séance lors de l'examen du rapport n° 2 (délibération n° 18-178).  
Mme Isabelle LOPEZ entre en séance lors de l'examen du rapport n° 3 (délibération n° 18-179) et quitte la séance lors de l'examen de la motion : diversification General Electric (délibération n° 18-221).  
Mme Delphine MENTRE, qui avait donné pouvoir à M. Gérard PIQUEPAILLE, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 4 (délibération n° 18-180).  
Mme Jacqueline GUIOT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 10 (délibération n° 18-186) et donne pouvoir à M. René SCHMITT.  
M. François BORON quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 17 (délibération n° 18-193) et donne pouvoir à M. Jean-Marie HERZOG.  
M. Emmanuel FILLAUDEAU quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 21 (délibération n° 18-197) et donne pouvoir à M. Bastien FAUDOT.  
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 25 (délibération n° 18-201).  
Mme Frieda BACHARETTI quitte la séance lors de l'examen de la motion de soutien en faveur du festival des Eurockéennes de Belfort (délibération n° 18-220) et donne pouvoir à Mme Florence BESANCENOT.



**CONSEIL MUNICIPAL**  
du 13.12.2018

Direction des Finances

# **DELIBERATION**

de M. Sébastien VIVOT, 1<sup>er</sup> Adjoint

---

Références  
Mots clés  
Code matière

SV/JS/GL/RB/JMG/PC - 18-193  
Budget  
7.1

**Objet**

**Décision Budgétaire Modificative n° 1 de l'exercice 2018 du Budget principal de la Ville et du Budget annexe du CFA**

Il vous est proposé d'examiner quelques ajustements à apporter au Budget principal de la Ville et au Budget annexe du CFA.

## **I - BUDGET PRINCIPAL**

### **1 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Des dépenses réelles de fonctionnement**

Aucune nouvelle dépense réelle de fonctionnement n'est à inscrire au titre de la décision modificative.

#### **Des recettes réelles de fonctionnement**

Aucune nouvelle recette réelle de fonctionnement n'est à inscrire au titre de la Décision Modificative.

### **Attribution de subventions**

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

#### **Subventions accordées sur les crédits des enveloppes à affecter inscrites au Budget Primitif 2018 :**

- 13 100 € à l'ASM Belfort Volley pour soutenir la venue de l'équipe de France. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter «Sports».
- 11 829 € à OIKOS pour participer aux frais de fonctionnement des CSC. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter «Location de salles».
- 10 000 € au FC Sochaux Athlétisme pour soutenir l'organisation du semi-marathon du Lion. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter «Sports».
- 10 000 € au BAUHB pour financer leur projet de montée de niveau. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter «Sports».
- 10 000 € au Pavillon des Sciences pour aider à la tenue des bars de la science à prendre sur l'enveloppe à affecter «Insertion économique».
- 8 000 € à l'OMS pour soutenir le projet de soutien à l'emploi concernant un poste de secrétariat. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter «Sports».
- 5 000 € à l'ASMB foot pour soutenir ses projets. Cette somme est à prélever sur l'enveloppe à affecter « Sports ».
- 2 000 € à l'Association Echanges Culturels Hebron pour soutenir un projet de formation en direction de mères de familles.
- 1 000 € au pour aider le 1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie à aménager et à décorer un monument aux morts à la mémoire des soldats de cette unité Morts pour la France. Cette somme est à prendre sur l'enveloppe à affecter «Direction Générale».
- 1 000 € à l'Association Club Cycliste Etupes pour soutenir l'organisation du cyclo-cross de Nommay. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter «Sports».
- 800 € à l'Association Be Clothe pour soutenir le projet de développement durable et solidaire concernant le recyclage de textiles à Belfort dans le but de financer une cause humanitaire. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter «Vie Etudiante».
- 560 € à l'Armée du Salut pour aider à la confection, par les membres de l'association, des costumes portés lors du défilé du Carnaval 2018. Cette somme sera prélevée sur l'enveloppe à affecter « Direction Générale ».
- 500 € à l'association OCCE pour soutenir financièrement son projet de Tandem Solidaire à prendre sur l'enveloppe à affecter «Direction Générale».

|                                           | MONTANT             |                    | ASSOCIATION                   |
|-------------------------------------------|---------------------|--------------------|-------------------------------|
| ENVELOPPE A AFFECTER SPORTS               | -47 100,00 €        |                    |                               |
|                                           |                     | 13 100,00 €        | ASM BELFORT VOLLEY BALL       |
|                                           |                     | 10 000,00 €        | FC SOCHAUX ATHLE              |
|                                           |                     | 10 000,00 €        | BELFORT AIRE URBAINE HANDBALL |
|                                           |                     | 5 000,00 €         | A SMB FOOT                    |
|                                           |                     | 8 000,00 €         | OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS   |
|                                           |                     | 1 000,00 €         | CLUB CYCLISTE ETUPES          |
|                                           | -47 100,00 €        | 47 100,00 €        |                               |
| ENVELOPPE A AFFECTER LOCATION DE SALLE    | -11 829,00 €        |                    |                               |
|                                           |                     | 11 829,00 €        | OIKOS                         |
|                                           | -11 829,00 €        | 11 829,00 €        |                               |
| ENVELOPPE A AFFECTER INSERTION ECONOMIQUE | -10 000,00 €        |                    |                               |
|                                           |                     | 10 000,00 €        | PAVILLON DES SCIENCES         |
|                                           | -10 000,00 €        | 10 000,00 €        |                               |
| ENVELOPPE A AFFECTER VIE ETUDIANTE        | -800,00 €           |                    |                               |
|                                           |                     | 800,00 €           | BE CLOTHE                     |
|                                           | -800,00 €           | 800,00 €           |                               |
| ENVELOPPE A AFFECTER DIRECTION GENERALE   | -4 060,00 €         |                    |                               |
|                                           |                     | 2 000,00 €         | ECHANGE CULTUREL HEBRON       |
|                                           |                     | 1 000,00 €         | 1ER REGIMENT ARTILLERIE       |
|                                           |                     | 560,00 €           | ARMEE DU SALUT                |
|                                           |                     | 500,00 €           | OCCE                          |
|                                           | -4 060,00 €         | 4 060,00 €         |                               |
| <b>Total général</b>                      | <b>-73 789,00 €</b> | <b>73 789,00 €</b> |                               |

## EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

|                                             |                   |
|---------------------------------------------|-------------------|
| Recettes réajustées ou nouvelles            | 0,00 €            |
| Recettes d'ordre                            | 3 654,00 €        |
| <b>total des recettes de fonctionnement</b> | <b>3 654,00 €</b> |

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Dépenses réajustées ou nouvelles            | 0,00 €        |
| Dépenses d'ordre                            |               |
| <b>total des dépenses de fonctionnement</b> | <b>0,00 €</b> |

|                                                                        |                   |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b> | <b>3 654,00 €</b> |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|

## 2 SECTION D'INVESTISSEMENT :

### En dépense réelles d'investissement :

Aucune nouvelle dépense réelle d'investissement n'est à inscrire au titre de la Décision Modificative.

### En recettes réelles d'investissement :

Aucune nouvelle recette réelle d'investissement n'est à inscrire au titre de la Décision Modificative.

### Opérations d'ordre au sein de la section d'investissement :

1 893 € sont prévus afin de constater diverses opérations d'ordre concernant des acquisitions et échanges de terrains.

## 3 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS :

La comptabilité de la Ville de Belfort présente, dans ses comptes, une subvention d'investissement du Conseil Départemental au compte 1313 (numéro d'inventaire 90004958132612), pour un montant de 3 654 euros.

Les subventions d'investissement doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement. Il vous est donc proposé d'ouvrir les crédits nécessaires à hauteur de 3 654 euros.

## EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

(Hors opération financière de renégociation d'emprunt)

|                                                         |                   |
|---------------------------------------------------------|-------------------|
| Recettes réajustées ou nouvelles                        | 0,00 €            |
| Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement | 3 654,00 €        |
| Recettes d'ordre section fonctionnement                 | 0,00 €            |
| Recettes d'ordre section investissement                 | 1 893,00 €        |
| <b>total des recettes d'investissement</b>              | <b>5 547,00 €</b> |

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| Dépenses réajustées ou nouvelles           | 0,00 €     |
| Dépenses d'ordre section de fonctionnement | 3 654,00 € |
| Dépenses d'ordre section d'investissement  | 1 893,00 € |

**total des dépenses d'investissement** 5 547,00 €

**Besoin de financement** 0,00 €

Aucun nouvel emprunt n'est à prévoir sur l'exercice 2018.

## II - BUDGET ANNEXE DU CFA

Les ajustements proposés ne concernent que la section de fonctionnement. De nouvelles dépenses sont inscrites pour 1 007 € :

- 1 007 € pour permettre de constater les admissions en non-valeur et de créances éteintes (voir délibération spécifique).

Elles sont compensées par une diminution des charges à caractère général à même hauteur.

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| Recettes réajustées ou nouvelles            | 0.00 €        |
| <b>total des recettes de fonctionnement</b> | <b>0.00 €</b> |

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| dépenses réajustées ou nouvelles            | 0.00 €        |
| <b>total des dépenses de fonctionnement</b> | <b>0.00 €</b> |

|                                                                        |               |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b> | <b>0.00 €</b> |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|

|                                                                 |               |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|
| Recettes réajustées ou nouvelles                                | 0.00 €        |
| Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement | 0.00 €        |
| <b>total des recettes d'investissement</b>                      | <b>0.00 €</b> |

|                                            |               |
|--------------------------------------------|---------------|
| dépenses réajustées ou nouvelles           | 0.00 €        |
| <b>total des dépenses d'investissement</b> | <b>0.00 €</b> |

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| <b>Besoin de financement</b> | <b>0.00 €</b> |
|------------------------------|---------------|

Aucun nouvel emprunt n'est à prévoir sur l'exercice 2018.

## III - AMELIORATION DE LA QUALITE DES COMPTES : REGULARISATION DE L'ACTIF

Dans le cadre des travaux permettant l'amélioration de la qualité des comptes de notre collectivité, menés conjointement avec la Trésorerie Municipale de Belfort, plusieurs différences antérieures au passage à l'application Hélios en 2008 ont été constatées dans l'actif de la Ville de Belfort.

Mme la Trésorière propose de procéder aux régularisations au fur et à mesure de leurs constatations, dans le cadre de la note du 12 juillet 2014 portant mise en œuvre de l'avis de normalisation des comptes publics n° 2012-05 du 18 octobre 2012. Elles seraient effectuées au moyen d'opérations d'ordre non budgétaires, par l'utilisation du compte 1068. Ces opérations n'influencent pas le résultat de la collectivité.

Afin de procéder à ces régularisations de manière efficace, il est proposé d'autoriser M. le Maire à cosigner avec Mme la Trésorière les documents retraçant ces opérations au fur et à mesure de leur constatation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 31 voix pour, 3 contre (M. Leouahdi Selim GUEMAZI, M. Bastien FAUDOT, M. Emmanuel FILLAUDEAU) et 4 abstentions (Mme Samia JABER, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT),

*(Mme Francine GALLIEN et M. René SCHMITT -mandataire de  
Mme Jacqueline GUIOT- ne prennent pas part au vote),*

### DECIDE

d'adopter les modifications et ajustements budgétaires de la Décision Budgétaire Modificative n° 1 de l'exercice 2018 du Budget principal de la Ville et du Budget annexe du CFA,

d'adopter l'affectation et le versement des subventions,

de procéder à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Municipal, soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,

d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les Associations concernées, conformément à la Loi du 12 avril 2000, précisée par le Décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 ;

d'autoriser M. le Maire à cosigner les opérations de régularisations de l'actif présentées par Mme la Trésorière dans le cadre de la note du 12 juillet 2014 portant mise en œuvre de l'avis de normalisation des comptes publics n° 2012-05 du 18 octobre 2012.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 13 décembre 2018, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Maire de Belfort,  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

  
Jérôme SAINTIGNY

**TRANSMIS SUR OK-ACTES**

**18 DEC. 2018**

Objet : Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2018 du Budget principal de la Ville et du Budget annexe du CFA

**Date affichage**

**le 18 DEC. 2018**